

<b>Kolly René, Schorderet Gilles, Peiry-Kolly Claire, Lauper Nicolas, Brodard Jacqueline, Vial Jacques, Crausaz Jacques, Cotting Claudia, Andrey Pascal, Jordan Patrice, député(e)s</b>		MA4010.09
Menace de fermeture de nombreux offices de poste dans le canton de Fribourg		DEE
		Cosignataires: 9
Reçu SGC: 25.03.09	Transmis CHA: 02.04.09*	Parution BGC: mars 2009

### Dépôt et développement

La Poste Suisse a récemment annoncé sa décision « d'examiner » 500 offices de poste ces trois prochaines années. En clair, cela signifie qu'elle va fermer ces offices et au mieux les remplacer par des agences, où la palette des prestations est fortement réduite. Au pire, la Poste envisage même, de cas en cas, de ne prévoir aucune solution de remplacement à la fermeture du bureau de poste. Ce nouveau démantèlement du réseau postal est inacceptable pour toutes les catégories de la population mais également pour les commerces et les PME, particulièrement dans les régions périphériques. La Poste refuse de rendre publique la liste des offices concernés. Nous savons toutefois, en fonction de la classification interne de la Poste, que dans ces régions périphériques plusieurs offices sont directement menacés de fermeture.

Par ce mandat, les signataires demandent au Conseil d'Etat :

- d'intervenir auprès de la Poste Suisse pour obtenir la liste des offices concernés,
- de demander à la Poste Suisse toute la transparence sur les motifs, les arguments et la calculation qui ont conduit à leur décision,
- de demander à la Poste Suisse de reconsidérer leurs critères de sélection des offices, en tenant compte des besoins des régions décentralisées,
- d'intervenir auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication pour le maintien d'un service postal de proximité.

\* \* \*

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).